Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 43 (1996)

Heft: 5

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La PCi change de dicastère

Du changement à Lausanne

rm. Plus de 130 personnes, parmi lesquelles on pouvait reconnaître Bernard Mettraux, municipal, directeur de police et des sports, Marcel Gorgé, préfet du district de Lausanne, Jean-Michel Falconnier, Commissaire à la défense civile et Jean-François Cachin, commandant du feu, ont suivi le rapport annuel de l'OPC lausannois.

Le Service de la protection civile a été transféré à la direction de police et des sports. Comme le souligne Bernard Mettraux, son directeur, ce transfert n'est pas anodin. Il procède de la volonté de l'Exécutif lausannois qui voit dans ce changement une meilleure coordination des différents services concernés par la protection des personnes et des biens, à savoir: la Police municipale, le Service de secours et d'incendie et la Protection civile.

Cette meilleure coordination n'est cependant pas suffisante, poursuit Bernard Mettraux, il faudra aussi analyser l'organisation des missions de ces services afin d'éviter des recoupements inutiles. Pour rassurer l'auditoire, Bernard Mettraux affirme qu'un démantèlement de la PCi n'est pas à l'ordre du jour, mais il met l'accent sur la nécessité que des rapports plus étroits s'établissent avec l'ensemble des Services, et, en particulier, avec celui de secours et d'incendie.

Il faut souligner que dans le cadre d'un «rééquilibrage» des différents dicastères opéré il y a une dizaine d'années, la PCi, qui faisait partie de la Police, a été transférée à la direction sociale. Pour Bernard Mettraux, c'est finalement la logique qui a prévalu dans l'analyse faite récemment: sans rationaliser les services touchant à la protection des biens et des personnes, on ne pourrait arriver à une meilleure efficacité de fonctionnement de l'ensemble. De là à imaginer qu'une seule et même personne pourrait coiffer le Service de secours et d'incendie ainsi que la protection civile, c'est une hypothèse de travail que Bernard Mettraux n'écarte pas d'emblée. Mais avant d'envisager une telle solution il y a encore beaucoup de données à analyser; l'application d'un critère tel que celui du «coût-efficacité» ne suffit pas.

Des moyens peu en rapport avec la mission

Jean-Claude Siggen, chef de l'OPC s'est montré plutôt satisfait de ce transfert de la PCi à la Police. Se trouver aux côtés des partenaires naturels que sont la police et les pompiers ne pourra qu'intensifier la



Le «patron» de la direction Police et des Sports, Bernard Mettraux, municipal: «...le démantèlement de la PCi n'est pas à l'ordre du jour».

collaboration, notamment dans le cadre du plan catastrophe.

Pour Jean-Claude Siggen, il ne faut pas perdre de vue que la PCi est un corps de miliciens et qu'il fonctionne dès lors différemment des organes de secours constitués de professionnels et de volontaires. S'assurer de la disponibilité des membres de la PCi, poursuit J.-C. Siggen, cela signifie qu'il faut créer de véritables formations d'intervention rapide et de les doter d'équipements ad hoc, d'appareils de recherche et d'allouer des indemnités journalières. Les moyens financiers manquant, on peut naturellement douter d'une amélioration rapide dans ce domaine. Jean-Claude Siggen pense que la PCi est actuellement au point de rupture quant aux sacrifices à consentir, sous réserve bien sûr d'une diminution de l'effectif du personnel.

Réseau d'alarme renforcé

Grâce à l'octroi d'un crédit le renforcement du réseau d'alarme a pu être entrepris. Avec les 29 nouvelles sirènes installées, les trois anciennes remplacées par de plus puissantes et les 21 anciennes conservées, le dispositif d'alarme repose maintenant sur 53 sirènes qui recouvrent, par leurs rayons de diffusion la presque totalité du territoire communal. Conjointement à cette extension, les dispositifs de déclenchement de la Police municipale et du Service de secours et d'incendie ont été améliorés, ce qui permet maintenant une sélection des sirènes à actionner en fonction de l'étendue de la zone à alarmer.

Constructions: toujours un lourd déficit

Pour J.-C. Siggen, le déficit en construction constitue le point faible de l'OPC; il est de



PHOTOS: RM-INFO, PULLY



De g. à dr.: Michel Crépin, Capitaine à la Police municipale, Jean-François Cachin, colonel et chef du Service de secours et d'incendie, Bernard Mettraux, directeur Police et Sports, Jean-Claude Siggen, chef OPC.

nature à porter atteinte au principe de la protection optimale de la population.

Il faut souligner que les travaux d'appréciation touchant 500 abris, construits avant 1966, ont montré la perte d'environ 20 000 places protégées non modernisables. Cela signifie que la couverture de 78,4 % des besoins va s'aggraver dans une proportion importante, pour s'établir aux alentours de 60%. Les crédits accordés pour le parking-abri du Pont-de-Chailly (2000 places), pour celui du Tribunal Fédéral (400 places) et le projet à l'étude de la construction du centre paroissial du St-Rédempteur (700 places) arrivent fort à

propos, mais ceux-ci ne combleront pas le déficit même s'il permet d'amorcer une lente remontée...

En ce qui concerne les ouvrages protégés pour l'organisme local, le poste d'attente et le poste sanitaire de Boissonnet ont été mis en service. Quant à celui du même type, prévu sous l'EMS (Etablissement Médico-Social) projeté à l'Ancien-Stand, sa construction devrait être terminée à fin 1996. Pour terminer, Jean-Claude Siggen signale encore l'officialisation d'un service d'information et de celui de la protection des biens culturels.

Un chantier difficile

La PCi aiglonne aux Fontaines-Claires

rm. Les Fontaines-Claires (dans le haut du stand de tir de Fahy) sont un lieu très apprécié des aiglons et d'autres visiteurs. Pour faciliter l'accès au pâturage du Larrevoin jusqu'à la cabane, la PCi d'Aigle a taillé un nouveau chemin qui évite un pont de pierre dont l'accès est interdit en raison de son état.

Willy Sauge, municipal et Armande Rochat, cheffe de l'OPC d'Aigle ont présenté les travaux effectués par la PCi, sous la conduite de Joseph Butikofer, chef du service sauvetage et responsable du chantier pour l'occasion. Un travail plutôt difficile, qui a consisté à créer entièrement un nouveau sentier, en pleine pente, constitué de marches de terre consolidées par des planches. A certains endroits, une main courante en bois a dû être posée. Plus haut, une passerelle métallique enjambe le ruisseau du Larrevoin. Celle-ci a nécessité une dépose des pièces par hélicoptère pour être ensuite assemblée sur place.

Vingt-cinq hommes, dont un bon tiers de chômeurs incorporés, se sont ainsi relayés pendant deux semaines (330 jours de service) pour réaliser ce sentier, dans le cadre de leur cours de répétition. Le travail a été dur et il s'est même parfois révélé dangereux, en raison de la très forte déclivité du terrain. Des rochers barrant le passage, ceux-ci ont dû être attaqués au marteau piqueur. A cette occasion, le nouveau matériel de la PCi a fait merveille.

Les hommes sont enchantés, la communauté aussi, puisque ce sentier permet de prolonger le réseau des chemins pédestres de la commune.



